

# BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE VIE SCOLAIRE

## ACTIVITES ET INDICATEURS AU 31 MAI 2016

### COLLEGE MONTAIGNE (REP+)

### ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016

Présenté par **Aurélien Delys - Conseiller Principal d'Education**

Période annuelle de référence choisie : de la **rentrée de septembre à la fin de la dernière semaine de mai**

#### **1- Dotation et fonctionnement du service vie scolaire :**

Le service de la vie scolaire a été composé au cours de cette année par :

- Un CPE
- 7 assistants d'éducation (1 temps complet, 3 temps partiels et 3 mi-temps)

3 assistants d'éducation sur 7 travaillent à mi-temps et à quotité égale et 3 à temps partiel (2 à 80% et 1 à 90%). A notre sens, cela permet d'allier intelligemment fonction de surveillance et études (plus grande souplesse dans l'organisation des emplois du temps). Pour le service, cela permet des emplois du temps cohérents et simplifiés.

#### **2- Absentéisme :**

L'année scolaire 2015-2016 de septembre 2015 à juin 2016 a été marquée par un taux d'absentéisme en légère baisse par rapport à l'année scolaire précédente : **4,3% (tout compris : absences justifiées, non justifiées et tous motifs confondus)**. Il était de **4,5%** sur l'année scolaire 2014-2015.

Ce taux d'absentéisme demeure relativement faible puisqu'il se situe, au niveau national, autour d'une moyenne annuelle de **6,5%** pour l'éducation prioritaire.

Le taux d'heures d'absences injustifiées reste relativement modéré (autour de **6% sur l'année en moyenne**). Les absences sont donc largement justifiées par les parents, le motif médical étant invoqué dans près de **72%** des cas.

**4,40%** en septembre ; **3,80%** en octobre ; **3,40%** en novembre ; **5%** en décembre ; **4,75%** en janvier ; **4,75%** en février ; **6%** en mars ; **4,5%** en avril ; **4,40%** en mai.

Le mois de juin, traditionnellement, double à lui seul le taux annuel d'absentéisme. Inclus, le taux d'absentéisme, cette année, approchera **les 8%**.

- Eléments d'analyse :

Sur l'ensemble des élèves, **3805** demi-journées d'absences ont été enregistrées. Ce qui représente **12535 heures de cours manquées** par les élèves absents.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'élèves qui cumulent de l'absence dite « perlée » mais justifiée par les responsables légaux est peu élevée dans un établissement comme le collège Montaigne.

Autour de **10%** des élèves ont plus de **40 demi-journées d'absences**. A titre d'exemple, **22** élèves ont plus de **50 demi-journées d'absences** (essentiellement en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>). **6** d'entre eux ont entre **80 et 200 demi-journées d'absence**.

En dehors de ces élèves absentéistes, le nombre moyen de demi-journées d'absences par élève est de **13** et la durée moyenne de l'absence par élève est de **3 jours consécutifs**.

Les **3** élèves les plus absents (déscolarisés dans le courant du mois de décembre et janvier avec un suivi de mesures éducatives) « gonflent le taux ». Sans eux seuls, le taux d'absentéisme du collège passe de **4,3% à 4%**.

**6 signalements pour absentéisme** ont été effectués cette année scolaire à la Direction Académique (**1** ayant repris une scolarité normale suite à ce signalement).

En outre, la mise en place de « **parcours-relais** » pour certains élèves de 3<sup>ème</sup> en grandes difficultés scolaires, la constitution de dossiers « **dispositif-relais** » ainsi que certaines **exclusions temporaires** en cours d'année « a permis » que les statistiques de l'absentéisme ne « s'envolent pas ».

Sur les **22** élèves régulièrement absents, **16** d'entre eux ont déjà eu des problèmes de comportement face au règlement intérieur de l'établissement.

Tous se caractérisent par un manque de travail et par des résultats faibles voire très faibles pour **20** d'entre eux. **Quelle(s) solution(s) adopter pour ces élèves décrocheurs ou potentiellement décrocheurs? Idée de mettre en place un accompagnement spécifique en vie scolaire pour pallier à leurs difficultés pendant leurs heures de permanence ou en fin de journée.**

L'assistante sociale (via la Direction Académique) intervient auprès de tous ces élèves absentéistes (soit par un entretien avec les familles au sein de l'établissement soit par une visite à domicile avec un courrier envoyé préalablement).

#### **A noter :**

- Chaque absence est signalée aux parents par téléphone par la vie scolaire ou par le CPE.
- Il est parfois difficile de connaître les motifs de nombreuses absences car les élèves ne repassent pas systématiquement par la vie scolaire. Il faut s'assurer que les élèves absents la veille soient effectivement passés par celle-ci pour les accepter en cours.
- On ne peut signaler un élève à la Direction Académique que si le dialogue avec la famille est rompu.

Sur les **22** élèves qui comptabilisent plus de **50 ½ journées d'absences**, le classement est le suivant : **8** en 3<sup>ème</sup>, **6** en 4<sup>ème</sup>, **6** en 5<sup>ème</sup>, **2** en 6<sup>ème</sup>.

Le taux d'absences est de **4,20% en 6<sup>ème</sup>, 3,90% en 5<sup>ème</sup>, 4,90% en 4<sup>ème</sup>, 4,3% en 3<sup>ème</sup>.**

L'absentéisme en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> est plus **un absentéisme de confort** justifié, couvert par les familles ou lié à la démotivation des élèves qu'un **absentéisme sans motif recevable ou valable.**

Les jours de grèves ou semaines de sorties ou voyages, qui entraînent des absences d'enseignants dans l'établissement (nécessairement accompagnateurs) n'ont pas d'incidences directes sur les comportements des élèves et de leur famille face à l'école et à leur présence dans l'établissement (les emplois du temps sont retravaillés par le Chef d'établissement-adjoint).

Les retards, tout en restant vigilant, restent un problème majeur au sein de l'établissement bien que les élèves résident à proximité du collège. Sur 3 ans, les indicateurs sont les suivants : **1479 retards en 2013-2014 ; 1326 en 2014-2015 ; 1174 en 2015-2016**. Pour 3 retards non justifiés, l'élève est mis en retenue 1 heure.

**Remarque : pertinence de la mise en retenue sachant que, même si le nombre de retards a diminué sur 3 ans, il reste élevé ? Quel impact de la retenue sur les élèves ? Quelle(s) solution(s) adopter?**

### **3- Animation éducative :**

#### **- Les délégués-élèves :**

Depuis la rentrée 2009, des élections solennelles des délégués-élèves sont organisées lors des sept premières semaines de cours (urnes, isolements,...). Il s'agit d'un exercice de démocratie, conçu comme facteur de socialisation civique, de par le caractère réaliste de sa mise en place.

Les délégués ont bénéficié d'une formation dispensée sur l'année (**livret du délégué**) et axée principalement sur la communication, la prise de parole et le rôle des délégués dans la vie de la classe, de l'établissement et des instances de l'établissement (conseil de classe). Formation irrégulière (3 réunions sur l'année) compte tenu d'un manque de temps certain et de la difficulté à réunir l'ensemble des délégués.

Cette année, les délégués ont été particulièrement sensibilisés dans le cadre de plusieurs actions : « **lutte contre le harcèlement** », **mise en place du Conseil de vie collégienne**,....

Ils ont été les relais de ces actions auprès de leurs camarades et ont eu un réel rôle d'impulsion.

#### **4- Accompagnement éducatif :**

Cette année scolaire, la vie scolaire s'est particulièrement investie dans l'accompagnement éducatif. 2 Assistants d'éducation ont animé 2 ateliers : **chant moderne et piano**. Chaque atelier a regroupé **une dizaine d'élèves** assidus tout au long de l'année (représentation lors des **journées portes ouvertes**)

#### **5- Suivi des élèves :**

##### **- Commissions éducatives :**

**3** commissions éducatives ont eu lieu cette année. Cette instance, qui réunit les élèves concernés, leur famille et les représentants de l'équipe pédagogique et éducative, permet de faire le point sur la situation d'élèves en grandes difficultés (comportement, scolarité,...) de définir des objectifs précis et d'envisager des solutions éducatives. **3** de ces élèves et leurs familles ont ainsi signé un contrat éducatif.

##### **- Fiches de suivi :**

**41 fiches de suivi** ont été mises en place au cours de l'année scolaire à la demande des équipes pédagogiques et/ou suite à des commissions éducatives (essentiellement sur le **niveau 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**). Cet outil, qui repose sur la collaboration entre le professeur principal, le Chef d'établissement-adjoint et le CPE (destinataire quotidien des fiches renseignées par les enseignants), a prouvé sa relative efficacité quant à l'attitude en classe des élèves. Mais la fiche de suivi ne peut-être pour autant considérée comme créatrice de motivation pour le travail scolaire.

En tout état de cause, la mise en place d'une fiche de suivi doit rester une mesure d'accompagnement et non être ressentie comme une punition par l'élève.

**24 carnets de liaison** ont été rachetés cette année scolaire contre **33 en 2014-2015**.

## 6- Discipline :

### - Punitions scolaires :

Pour cette année 2015-2016, la vie scolaire a enregistré près de **137 retenues pour le comportement** (environ **274 heures**) et **296 consignes pour des observations quant au travail et à l'absence de matériel** soit au total **433 retenues (jusqu'au 14 juin 2016)**. **532** retenues ont été validées en **2014-2015**

**154 retenues** données par les enseignants ont été validées par **Mr Delys**. Le reste, à savoir **268 retenues**, ont été données par la Vie Scolaire.

Ceci laisse penser que la retenue est majoritairement utilisée au détriment des autres punitions inscrites au règlement intérieur. Cela n'a pas été sans quelques dysfonctionnements.

Le mode de gestion et de suivi des retenues a été partiellement modifié depuis deux ans, en espérant par ailleurs que la batterie des punitions prévues soit plus équitablement utilisée.

### - Sanctions disciplinaires :

Le taux d'absentéisme est une donnée parmi d'autres qui révèle que nous sommes confrontés quotidiennement à un public fragile et en grande difficulté scolaire (tout du moins pour une grande majorité de nos élèves), tout comme le nombre de rapports enregistrés par la vie scolaire (sur la même période de référence) sur des manquements au travail ou au règlement intérieur.

Lors de l'année scolaire 2015-2016, environ **250 rapports d'incidents** ont été transmis au Principal, au Principal-adjoint et au CPE (**90%** pour des manquements posés en classe) sans compter les autres « **incidents** » gérés en direct par les adultes du collège, ne nécessitant pas de rapports écrits.

Il y a eu **34 sanctions** (exclusions temporaires) et **environ 190** exclusions de cours (**231 en 2014-2015**).

Les motifs d'exclusion temporaire de l'établissement sont dans l'ordre :

- 1- Problèmes de comportement en classe, irrespect envers l'adulte : **18**
- 2- Violence physique : **16**

L'ensemble de ces faits a donné lieu à **2 signalements pour infraction en milieu scolaire** (transmis simultanément au Procureur de la République, au commissariat de police et à la Direction Académique).

**A noter :**

- La famille des élèves sanctionnés est systématiquement convoquée pour être reçue par le Principal ou le Chef d'établissement-adjoint, parfois par les deux.

Les motifs d'exclusion de cours sont variés : insolence, refus de travail, bavardages, devoirs non faits, retards,...). Une grande proportion donne lieu à une information écrite (obligation légale en cas de renvoi de cours : circulaire n° 2011-11 du 01 août 2011 article I-B-1. « **L'exclusion ponctuelle d'un cours ne peut être prononcée que dans des cas exceptionnels. Elle s'accompagne nécessairement d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et connu de tous les enseignants et personnels d'éducation. Toute punition doit faire l'objet d'une information écrite du conseiller principal d'éducation et du chef d'établissement** »).

**1/3** de ces exclusions ne sont accompagnées d'aucun travail ou le cas échéant d'un devoir donné par l'enseignant. Les élèves sont pris en charge par la vie scolaire (non-inclus en permanence) ou directement par Mr Delys dans son bureau (un appel téléphonique est systématiquement donné à la famille).

**3** élèves ont été exclus par décision du conseil de discipline (**1** exclusion définitive et **2** exclusions définitives avec sursis). **3** commissions éducatives ont été réunies cette année (mesure palliative au conseil de discipline). Contrairement à l'an passé, les commissions éducatives se sont montrées plus efficaces si l'on veut bien considérer que certains des élèves n'ont plus posé de problèmes par la suite. Notons que nous n'avons pas du tout utilisé les nouvelles dispositions législatives : **exclusions de classe** et **mesures de responsabilisation**.

Les niveaux qui sont le plus producteur d'exclusions sont ceux de **4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**. Ces élèves sont quasiment tous des cas à forte problématique et révèlent des situations inquiétantes. Les faits sont souvent des violences verbales voire physiques (à un niveau moindre).

## **7- Les perspectives pour l'année scolaire 2016-2017**

- Accentuer le travail avec le Conseil de vie collégienne sur la mise en place d'une salle foyer à la rentrée.
- Mise en place **d'un Assistant d'Education référent par niveau** (régularisation des absences et des retards, élèves ayant plusieurs absences et retards non recevables).
- Accentuer le travail en collaboration avec le CPE pour la rencontre avec les parents, les impliquer davantage à la première difficulté rencontrée, les rencontrer plus régulièrement et notamment à plusieurs afin d'être mieux entendus.
- Prendre en charge différemment les élèves en salle de permanence par un système d'études dédoublées.
- Développer des actions citoyennes avec la mise en place d'un Conseil de vie collégienne inter-collèges (**voir bilan ci-joint**).
- Projet avec **Mr FAKOUROU**, coordinateur de la Médiation Sociale et Familiale, **de médiation par les pairs**.

**Le C.P.E.**

**A.Delys**